

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Délibération n°2023_034

3) Création d'autorisations de programme dans le cadre du passage à la M57

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent.e.s sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 29
Votants : 34

Ville de Fleury-les-Aubrais

FINANCES

3) Création d'autorisations de programme dans le cadre du passage à la M57

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Dans le cadre du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et de l'adoption du règlement budgétaire et financier lors du Conseil municipal du 26 septembre 2022, afin de ne pas faire supporter au budget annuel de la Ville l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, il apparaît pertinent de créer des autorisations de programme pour les projets dont le montant des crédits est significatif et dont la durée porte sur plusieurs exercices comptables.

Toutefois, dans un souci de simplicité de gestion, il n'est pas envisagé de créer des autorisations de programme pour :

- les projets en cours qui seront clôturés en 2023 (exemple : bâtiment pour la direction des espaces verts)
- les enveloppes de crédits annuels dédiés d'une part à l'entretien du patrimoine et d'autre part à l'acquisition de mobiliers et matériels.

Ainsi, compte tenu des projets et des échéanciers de crédits prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, il est proposé de créer les autorisations de programme suivantes :

Projet	Crédits de paiement				Montant de l'autorisation de programme
	Budget primitif 2023	Echéancier prévisionnel 2024	Echéancier prévisionnel 2025	Echéancier prévisionnel 2026	
ADAP Accessibilité Bâtiments	275 000	205 000	0	0	480 000
Gros entretien / Grosses réparations piscine	300 000	350 000	0	0	650 000
MPT Jean Vilar	206 000	918 816	0	0	1 124 816
Projet Duclos (Salle des fêtes-Gymnase Devailly)	0	200 000	2 050 000	4 200 000	6 450 000
EHPAD	470 000	1 430 000	0	0	1 900 000
Budget participatif	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
TOTAL					11 004 816

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet ADAP Accessibilité Bâtiments pour un montant de 480 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Gros entretien / grosses réparations piscine pour un montant de 650 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Ville de Fleury-les-Aubrais

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet MPT Jean Vilar pour un montant de 1 124 816 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Duclos (salle des fêtes – gymnase Devailly) pour un montant de 6 450 000 €.

Adopté à la majorité par 31 pour et

3 contre : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet d'EHPAD pour un montant de 1 900 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Budget participatif pour un montant de 400 000 €.

Adopté à la majorité par 31 pour et

3 abstentions : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : 31/03/2023

Publié le : 31/03/2023

Fleury-les-Aubrais, le 28 mars 2023

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Par délégation
Le directeur général adjoint
Emmanuel Buzet



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

